

LA CYCLOIC 30 juin 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Sexe : F M Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : @ Tél.:

Club : Fédération : LicenceN°:

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Prénom : Téléphone:

RANDONNEE CYCLOTOURISTE : 20km 90km 150km

Pour le parcours de 20 km 2 €

~~~~~

Pour les parcours de 90 et 150 km:

Licencié FFCT 9 €

Autres fédérations ou non licenciés 12 €

Moins de 18 ans GRATUIT

~~~~~

Règlement par Virement Stade Bordelais Cyclo : **BAN FR76 3000 3043 0200 0500 5415 264**

“J’atteste sur l’honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j’ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours que j’ai choisi et des consignes de sécurité.”

A le Visa :

REGLEMENT

Art1: Le Stade Bordelais cyclotourisme organise “LA CYCLOIC”.

Art2: La présentation du Pass Vaccinal selon les mesures sanitaires en place à cette date du 30 juin 2024 seront appliqués.

Art3: Cette randonnée cyclo est ouverte à tous les licenciés FFCT, et aux non licenciés aptes physiquement.

Art4: Les parcours empruntent les routes départementales, le code de la route doit être respecté, en cas d’infraction, le participant sera seul responsable des accidents dont il serait l’auteur ou victime. Les dégâts matériels ne seront pas pris en charge par les organisateurs. Chaque participant est tenu de suffire à lui-même tout le long du parcours, tant sur le plan physique que matériel.

Art5: Le port du casque à coque rigide est fortement recommandé sur l’ensemble du parcours.

Art6: Les mineurs seront accompagnés par un adulte majeur. (Casque obligatoire jusqu’à 12 ans).

Art7: Il est interdit de jeter papiers, chambre à air, pneus crevés ou tout déchet dans la nature.

Art8: L’organisateur souscrit auprès d’AXA une responsabilité civile pour les concurrents non-licenciés régulièrement inscrit à l’épreuve. Seules les conditions générales d’AXA seront applicables.

Art9: La gendarmerie, étant avertie de la manifestation par le biais des services de l’Etat, se réserve la possibilité de contrôler différents passages de la randonnée. Soyez donc respectueux et vigilants.

Art10 Droit à l’image: chaque participant autorise les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître dans les documents de communication, prises à l’occasion de la randonnée.

Art11: L’inscription à la randonnée vaut acceptation de l’intégralité du présent règlement.

Pour tout contact URGENT=> Le Président Claude JOYEZ: 06 73 33 29 50
Appel Urgences 112 Samu 15 – Police 17 – Pompier 18